



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES
pour l'entrée en classe de 5ème, 4ème, 3ème
dans un collège public du Puy-de-Dôme
RENTREE 2024

Madame, Monsieur,

Vous pouvez solliciter une affectation dans un établissement du Puy-de-Dôme autre que celui fréquenté par votre enfant durant l'année scolaire 2023-2024, pour diverses raisons :

1. déménagement ;
2. retour dans son collège public de secteur ;
3. retour dans un collège public autre que son collège de secteur par dérogation.

Ces demandes seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil.

1. Cas d'un déménagement

A) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2024 et si vous souhaitez une affectation dans le collège public de secteur, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n°1 : déménagement**) et adresser le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la Direction des Services de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme - Division Départementale de l'Elève et de la Scolarité (DDES) au plus tard le 31 mai 2024 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

Si le changement de domicile est signalé après le 31 mai 2024, l'affectation des élèves dans leur collège de secteur s'effectuera à l'issue de la phase générale d'affectation et dans la limite des places disponibles. Il convient donc de signaler au plus tôt tout changement de domicile à la DDES.

B) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2024 et si vous souhaitez une affectation dans le collège public de secteur accompagnée d'une demande de parcours scolaire particulier à l'interne de ce collège (sections sportives, sections internationales, classes à horaires aménagés), vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n°1 : déménagement et cas n°3 : dérogation**).

Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) doit être adressé à la DDES au plus tard le 13 mai 2024 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

C) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2024 et si vous souhaitez une affectation dans un autre collège que le collège public de secteur, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n° 1 : déménagement et cas n°3 : dérogation**).

Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) doit être adressé à la DDES **au plus tard le 13 mai 2024** :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

2. Cas d'une demande de réintégration dans son collège public de secteur

A) Si vous souhaitez une réintégration dans le collège public de secteur à la rentrée de septembre 2024, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n°2 : réintégration dans le collège public de secteur**) et adresser le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la DDES **au plus tard le 31 mai 2024** :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

Si cette demande est signalée après le 31 mai 2024, l'affectation des élèves dans leur collège de secteur s'effectuera à l'issue de la phase générale d'affectation et dans la limite des places disponibles.

B) Si vous souhaitez une réintégration dans le collège public de secteur accompagnée d'une demande de parcours scolaire particulier à l'interne de ce collège (sections sportives, sections internationales, classes à horaires aménagés), vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n°2 : réintégration dans le collège public de secteur et cas n°3 : dérogation**).

Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la DDES **au plus tard le 13 mai 2024** :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

3. Cas d'une demande de dérogation

Vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (**cadre B – cas n°3 : dérogation**) et le remettre au secrétariat du collège d'origine **au plus tard le 7 mai 2024**.

Dans l'éventualité où le nombre de places disponibles ne permettrait pas de satisfaire toutes les demandes, celles-ci seront examinées selon les critères définis au plan ministériel (cf. page 3 : liste des pièces justificatives demandées).

Vous serez avisés de l'affectation de votre enfant par courrier à compter du 20 juin 2024.

Pour compléter votre information, divers documents sont à votre disposition sur le site internet de la DSDEN du Puy-de-Dôme :

<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES

CAS DES DEMENAGEMENTS	PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande
A) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège de secteur</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
B) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège de secteur + demande de PSP</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
C) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège hors secteur</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
CAS DES DEMANDES DE REINTEGRATION DANS SON COLLEGE PUBLIC DE SECTEUR	PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande
A) Demande de réintégration dans son collège public de secteur du Puy-de-Dôme	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
B) Demande de réintégration dans son collège public de secteur du Puy-de-Dôme + demande de PSP	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
CAS DES DEMANDES DE DEROGATION	PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande
1) Elève en situation de handicap	Notification de la MDPH adressée sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2) Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3) Elève susceptible de devenir boursier en collège (motif social) *	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu (année 2023 sur les revenus de l'année 2022)
4) Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement depuis la rentrée 2023	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2023/2024 dans le collège sollicité (dans une classe autre que la 3 ^{ème})
5) Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux
6) Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP) :	
6-1 Section sportive scolaire	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
6-2 Sections internationales	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
6-3 Classe à horaires aménagés (CHAM/CHAD/CHAT)	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
6-4 Continuité linguistique pour LV2 rare	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
6-5 Pôle espoir	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
7) Autres motifs :	
7-1 Internat	Lettre de la famille exposant les motifs Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024
7-2 Convenance personnelle	Copie des bulletins scolaires de l'année 2023/2024

* Une dérogation obtenue au titre du critère « boursier » n'engage en aucun cas le chef d'établissement qui pilote la procédure des bourses en début de chaque année scolaire.

J'attire également votre attention sur le fait que l'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à une aide financière pour les transports scolaires.

LISTE DES SECTIONS SPECIFIQUES DANS LES COLLEGES DU PUY-DE-DÔME

(La liste actualisée est consultable sur le site internet de la DSDEN :
<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>)

1 : SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

→ note d'information

La section sportive scolaire doit permettre la valorisation de l'engagement sportif de l'élève et doit susciter son appétence scolaire dans le développement de compétences d'autonomie et de citoyenneté.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'Académie. Le choix des élèves affectés en section sportive se fait en fonction des résultats scolaires et des tests organisés si nécessaire en avril/mai par les enseignants responsables de la section (**se renseigner auprès de l'établissement concerné et/ou se référer aux informations sur le site de la DSDEN**).

Attention : les résultats aux tests ne seront pas communiqués avant la validation définitive de l'affectation car leur réussite n'entraîne pas obligatoirement l'accord de la dérogation. Cet accord reste soumis aux places disponibles dans l'établissement demandé.

Il convient de rappeler que l'entrée dans cette section implique un investissement réel de la part des candidats.

→ liste des sections sportives scolaires

VILLE	COLLEGE	DISCIPLINE	RECRUTEMENT
BEAUMONT	Molière	NATATION DE COURSE MIXTE ET SPORT PARTAGÉ TFV	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
BEAUMONT	Molière	BASKETBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE SKI MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	JUDO MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	VTT MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CEYRAT	Henri Pourrat	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	RÉSEAU CLERMONT PLAINE: Albert Camus et Gérard Philipe	HANDBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	RÉSEAU CLERMONT PLAINE: Albert Camus et Gérard Philipe	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
COURNON-D'AUVERGNE	RÉSEAU Cournon La Ribeyre et Marc Bloch	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
COURNON-D'AUVERGNE	RÉSEAU Cournon La Ribeyre et Marc Bloch	BASKETBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
ISSOIRE	Les Prés	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
ISSOIRE	Les Prés	HANDBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
ISSOIRE	De Verrière	MULTISPORTS MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
ISSOIRE	De Verrière	RUGBY MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
LES MARTRES-DE-VEYRE	Jean Rostand	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
PONT-DU-CHATEAU	Mortaix	BADMINTON MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
RIOM	Jean Vilar	VOLLEY-BALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
RIOM	Jean Vilar	TENNIS MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
RIOM	Michel de l'Hospital	TIR A L'ARC MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
RIOM	Pierre Mendès-France	ESCALADE MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
RIOM	Pierre Mendès-France	BADMINTON MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
ROCHEFORT-MONTAGNE	Gordon Bennett	RUGBY MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
THIERS	Antoine Audembron	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
THIERS	Antoine Audembron	NATATION DE COURSE ET NATATION SYNCHRONISEE MIXTE	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} (ouverture prévue R2024)

2 : SECTIONS INTERNATIONALES**→ note d'information**

Les sections internationales anglophone et chinoise permettent :

- à de jeunes anglophones ou chinois séjournant en France de maîtriser la langue et la culture française ;
- à de jeunes francophones de devenir bilingues et biculturels pour prétendre à une formation supérieure dans un cadre international soit en anglais soit en chinois.

Les élèves de la section internationale anglophone bénéficient de 7 heures d'enseignement en anglais dont 1h à 2h en histoire-géographie en langue et littérature anglaise.

Les élèves de la section internationale chinoise bénéficient de 7h30 de chinois dont 1h30 à 2h d'enseignement en mathématiques et 3h en langue et littérature chinoise.

Le choix des élèves affectés en section internationale **s'effectue par des tests et un entretien** au sein de l'établissement où existe cette section. Les élèves retenus passeront le **Diplôme National du Brevet option internationale**.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'Académie.

→ liste des sections internationales

VILLE	COLLEGE	LANGUE	Recrutement
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Anglais	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Chinois	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	La Charme	Anglais	6 ^{ème} - 5 ^{ème}

Information pour la section internationale chinoise : accès possible de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les élèves parlant chinois et pour des débutants.

3 : CLASSES A HORAIRES AMENAGES**→ note d'information**

Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités de musique, de danse ou de théâtre la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans ce domaine accompagnée d'évaluations régulières.

Ces classes doivent apparaître comme des vecteurs pédagogiques originaux portant des préoccupations éducatives au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement, favorisant l'interdisciplinarité. Il s'agit, dans le même temps, de développer la culture et les pratiques artistiques dans l'établissement.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'Académie. Il réunira à cet effet une commission qui s'assurera de la motivation et des capacités des candidats. La diversité des parcours individuels antérieurs sera prise en compte :

- élèves issus de CHAM/CHAD/CHAT école ;
- élèves issus d'école de musique, de danse, de théâtre n'ayant pas suivi de cursus CHAM/CHAD/CHAT à l'école ;
- élèves ayant exclusivement profité des enseignements artistiques dans le cadre de la formation générale obligatoire à l'école.

→ liste des classes à horaires aménagés de musique (CHAM)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
BOURG-LASTIC	Willy Mabrut	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
THIERS	Audembron	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

NB : modalités pour la CHAM Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand :

Les tests de pratique instrumentale et de formation musicale auront lieu au Conservatoire de Clermont-Ferrand le **samedi 4 mai 2024**. Le dossier d'inscription aux tests est à retirer au Conservatoire de Clermont-Ferrand et à rendre **avant le dimanche 7 avril 2024**.

En savoir plus : scolarite-crr@clermontmetropole.eu

→ liste des classes à horaires aménagés de danse (CHAD)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème}
THIERS	Audembron	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

→ liste des classes à horaires aménagés de théâtre (CHAT)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
TOUR D'AUVERGNE (LA)	Sancy-Artense	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

4 : INTERNATS→ note d'information

L'admission à l'internat n'est soumise à aucun critère particulier. L'objectif est de permettre la poursuite de la scolarité dans un environnement favorable aux études. Le choix éducatif qui conduit un jeune collégien à l'internat doit être entendu comme un choix positif, quelle qu'en soit l'origine : désir de suivre sa scolarité dans des conditions de travail favorables, nécessité de trouver ou de retrouver un cadre de vie serein, difficulté familiale ou sociale rendant souhaitable un éloignement momentané, etc.

L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. Il s'agit d'assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves qui y sont accueillis.

Ce choix doit impliquer le jeune lui-même et sa famille.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'Académie.

→ liste des internats

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT	MIXITE
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	Du Pavin	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
COURPIERE	Bellime	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
OLLIERGUES	Alexandre Varenne	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
ROCHEFORT-MONTAGNE	Gordon Bennett	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	François Villon	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
SAINT-GERMAIN-L'HERM	Gaspard des Montagnes	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
TOUR-D'AUVERGNE (LA)	Sancy-Artense	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles

NB : Vous devrez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement du collège demandé qui vous recevra avant le 31 mai 2024.

RENTREE 2024 : DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION

dans un collège public du Puy-de-Dôme en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

INFORMATIONS A LIRE IMPERATIVEMENT

Cet imprimé vous permet de demander un changement d'établissement pour la rentrée scolaire 2024 au titre :

- cas n°1 : un déménagement. Vous souhaitez un changement d'établissement car vous changez de lieu de résidence.
- cas n°2 : une réintégration dans le collège public de secteur. Vous souhaitez un retour dans le collège public de votre secteur.
- cas n°3 : une dérogation. Vous souhaitez changer d'établissement pour tout autre motif ou intégrer un parcours scolaire particulier.

Ce document doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- pour les 3 cas : justificatif de domicile de moins de 3 mois (en cas de déménagement joindre le justificatif de la nouvelle adresse) + copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2023-2024 ;
- pour le cas n°3 (dérogation) : joindre également les justificatifs nécessaires en fonction du motif invoqué (cf. note d'information aux familles).

Cette demande doit être retournée soit :

- au service de la DDES de la Direction académique du Puy-de-Dôme par courriel ddes-ia63@ac-clermont.fr (cas n°1 : déménagement ; cas n°2 : réintégration collège de secteur) ;
- au secrétariat du collège d'origine de votre enfant (cas n°3 : dérogation).

Les procédures ainsi que les dates à respecter sont précisées dans la note d'information aux familles.

Vous serez avisés de la décision d'affectation de votre enfant par courrier à compter du **20 juin 2024**.

CADRE A RENSEIGNER (A, B et C)

A – INFORMATIONS GENERALES :

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le : Sexe :

Nom des représentants légaux :

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Établissement fréquenté en 2023/2024 :

Classe fréquentée en 2023/2024 :

Langues vivantes étudiées : LV1 LV2

Classe demandée à la rentrée 2024 :

Tourner la page svp



B – VOTRE DEMANDE CONCERNE : renseigner la ou les partie(s) relative(s) à votre situation

– CAS N°1 : UN DEMENAGEMENT

Date du déménagement :

Nouvelle adresse à prendre en compte :

Code postal : Ville :

Collège de secteur :

Important : si vous souhaitez un autre établissement que celui de votre secteur, il s'agit d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner **également** la partie 3 – demande de dérogation ci-dessous.

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez vous rendre sur le site de la DSDEN 63 :

<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>

– CAS N°2 : UNE REINTEGRATION DANS LE COLLEGE PUBLIC DE SECTEUR

Collège de secteur :

Important : si vous souhaitez intégrer un parcours scolaire particulier dans votre établissement de secteur, il s'agit alors d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner **également** la partie 3 – demande de dérogation ci-dessous.

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez vous rendre sur le site de la DSDEN 63 :

<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>

– CAS N°3 : UNE DEROGATION

Collège sollicité :

Choisir le motif de dérogation invoqué (cocher la ou les cases correspondant au cas de votre enfant) :

- ☐ Elève en situation de handicap
- ☐ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège souhaité
- ☐ Elève susceptible d'être boursier
- ☐ Elève dont un frère ou une sœur sera toujours scolarisé(e) dans le collège souhaité à la rentrée 2024
- ☐ Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité
- ☐ Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP)
 - ☐ section sportive scolaire (*discipline sportive choisie* :)
 - ☐ section internationale
 - ☐ classe à horaires aménagés de musique (CHAM), de danse (CHAD), de théâtre (CHAT)
 - ☐ continuité du parcours linguistique LV2 rare (*langue choisie* :)
 - ☐ pôle espoir (*discipline sportive choisie* :)
- ☐ Autres : ☐ Internat (*prendre rendez-vous avec le chef d'établissement avant le 31 mai 2024*)
 - ☐ Convenance personnelle (précisez :)

Dans l'éventualité où le nombre de places disponibles ne permettrait pas de satisfaire toutes les demandes de dérogation, celles-ci seront examinées selon l'ordre de priorité présenté ci-dessus défini au plan ministériel.

C – DATE ET SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX :

Date : Signature :